



Notaires d'Europe

Garants de la sécurité juridique

RAPPORT ANNUEL 2019

www.cnue.eu

Une année en revue
Relations extérieures
Communication
Gouvernance
Au service des citoyens et des États

Notaires d'Europe

Garants de la sécurité juridique

**Conseil des Notariats
de l'Union Européenne**

**Avenue de Cortenbergh, 120
B-1000 Bruxelles**

Tél: + 32 (0)2 513 95 29

Fax: +32 (0)2 513 93 82

**E-mail: info@cnue.be
www.notairesdeurope.eu**



Avant-propos du Président



2019 restera dans le domaine des affaires européennes une année particulière. Il y a tout d'abord eu le temps des élections européennes, que le CNUE a mis à profit pour s'impliquer dans la campagne « Cette fois je vote » du Parlement et pour publier ses propositions d'action en vue de la nouvelle législature. Et puis il y a eu l'imprévisible, cet interminable feuilleton du Brexit qui nous a livré quasi quotidiennement son lot de rebondissements. Pour autant, malgré les incertitudes, j'ai pu, au cours des nombreux entretiens que j'ai menés avec des responsables politiques nationaux et européens, filtrer les priorités et les grands objectifs des institutions européennes intéressant le notariat pour les prochaines années.

Les notaires sont très attendus, par exemple, sur le front de la lutte contre le blanchiment des capitaux, domaine dans lequel nous pouvons mettre en exergue notre coopération efficace avec les autorités gouvernementales. Il y a également la question de la numérisation croissante des activités des professionnels du droit. Pour y parvenir, les institutions européennes affichent clairement leur volonté de mutualiser les efforts et de mettre en place des solutions d'interopérabilité sur lesquelles le notariat doit se positionner.

Dans un monde de plus en plus connecté, la fiabilité et la confiance sont des atouts primordiaux, que les notaires sont à même de garantir. C'est en s'ouvrant pleinement à la digitalisation que nous nous rendrons indispensables aux citoyens, aux entreprises et à nos gouvernements. En organisant cette année, au Parlement européen, la remise des prix de l'innovation du CNUE, nous avons voulu démontré que le notariat européen s'y est engagé fortement, comme il a toujours su le faire.

Cette cérémonie de remise des prix avait pour décor l'exposition « L'Europe en actes », qui s'est tenue une semaine durant au Parlement européen. Cette exposition désormais itinérante met en lumière des actes notariés d'une grande valeur historique, conservés dans les archives nationales. Elle présente également les outils numériques créés par les notariats pour rendre un service moderne et performant à leurs clients et aux Etats.

Cette exposition permet à travers l'histoire et les histoires qu'elle raconte de mieux définir l'identité du notariat. Le notariat c'est le métier de l'authenticité, de la vérité, de la sécurité et de la conservation des données sur lesquelles reposent la confiance des États et de nos concitoyens. A l'époque où se développent les fausses informations, les données falsifiées, le blanchiment d'argent, cette vérité et cette sécurité sont plus que jamais indispensables à la société.

Car, ne l'oublions jamais : une Europe qui protège, une Europe proche des citoyens est une Europe qui a besoin de ses notaires.

Sommaire



3

UNE ANNÉE EN REVUE

18

RELATIONS EXTÉRIEURES

19

COMMUNICATION

22

GOUVERNANCE

19

AU SERVICE DES CITOYENS
ET DES ÉTATS



UNE ANNÉE EN REVUE



CNUE – Passation de pouvoirs

16 janvier 2019

Hôtes du Conseil supérieur du notariat français, les Conseils d'administration 2017 et 2018 du CNUE se sont retrouvés à Paris le 16 janvier 2019 pour la cérémonie de passation de pouvoirs. A cette occasion, Me Marius Kohler a passé la main à son successeur à la présidence du CNUE, Me Pierre-Luc Vogel.

En présence du Président des notaires de France, Me Jean-François Humbert, et de M. Thomas Andrieux, Directeur des Affaires civiles et du Sceau, Me Vogel a détaillé les grands axes de son programme de travail pour l'année 2019, dans la perspective du Brexit et des élections européennes.

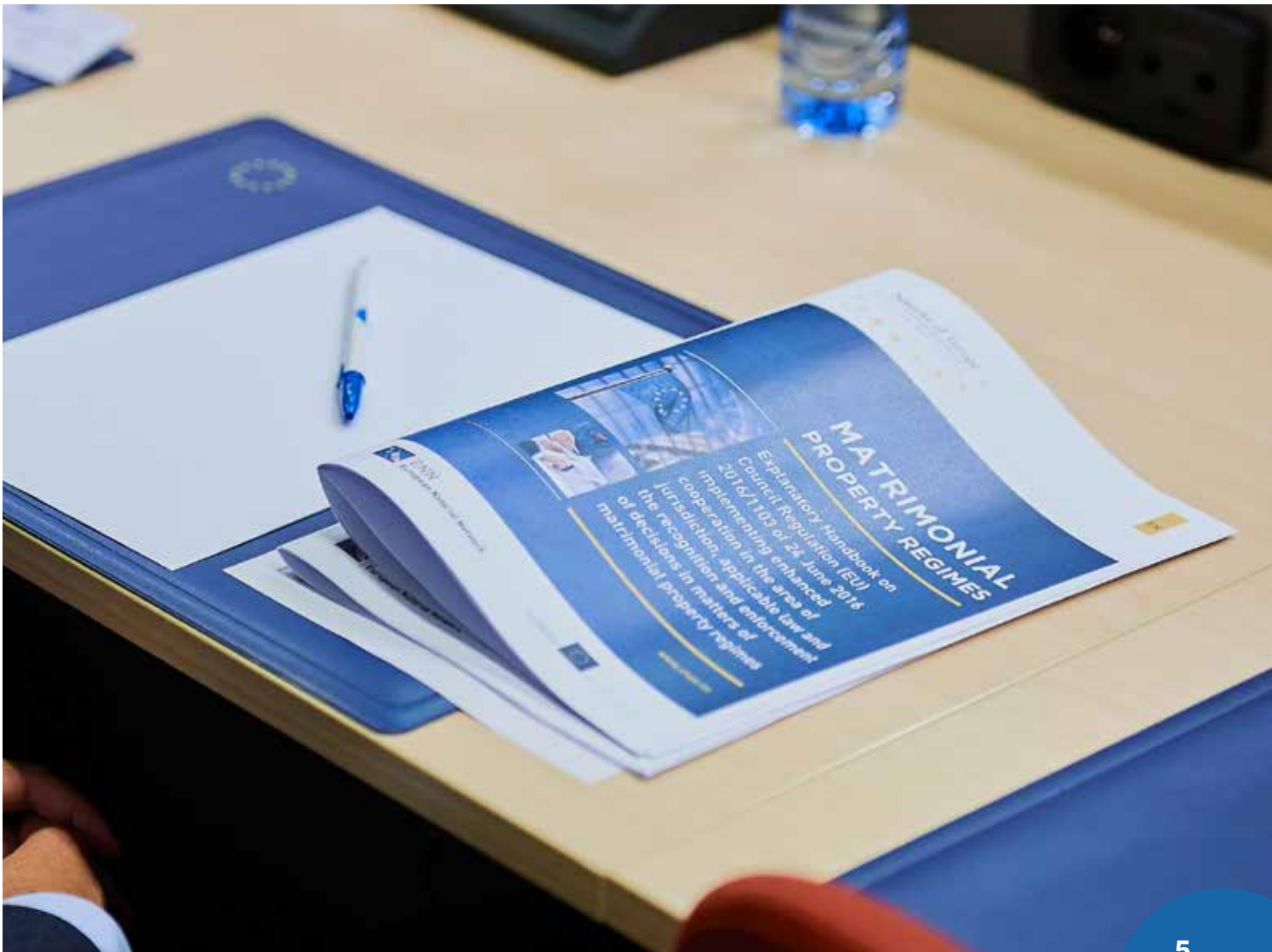


Entrée en application des règlements européens sur les régimes matrimoniaux et les partenariats enregistrés

29 janvier 2019

Les règlements européens 2016/1103 relatif aux régimes matrimoniaux et 2016/1104 concernant les effets patrimoniaux des partenariats enregistrés sont entrés en application le 29 janvier dans le cadre d'une procédure de coopération renforcée impliquant pour le moment 18 Etats membres : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, la Croatie, Chypre, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Italie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, le Portugal, la République tchèque, la Slovénie et la Suède. Grâce à ces deux

règlements, les règles de conflits de lois sont désormais unifiées entre les Etats membres participant à la coopération renforcée pour déterminer la loi applicable et pour déterminer la juridiction compétente qui statuera sur le partage du patrimoine entre autres en cas de séparation du couple ou de décès. Ces législations auront un impact certain sur le travail des notaires et les couples internationaux en Europe. C'est pourquoi, le CNUE se mobilise par le biais de formations et d'outils pratiques.





Les Notaires d'Europe s'associent à la campagne « Cette fois je vote » du Parlement européen

29 mars 2019

Lors de son Assemblée générale le 29 mars 2019, le CNUE a pris la décision de se joindre à la campagne « Cette fois je vote » du Parlement européen. Cette campagne paneuropéenne et apolitique avait pour objectif d'encourager le plus grand nombre possible de personnes à voter aux élections européennes de mai 2019. L'objectif du CNUE : faire en sorte que le parti abstentionniste ne soit pas le principal parti européen.



En présence du directeur du Parlement européen pour la communication avec les citoyens, M. Stephen Clark, le soutien du CNUE a été formalisé la signature d'un accord de coopération, en vertu duquel le CNUE s'est engagé à promouvoir la campagne auprès des notaires et des citoyens.





ANNUAIRE EUROPÉEN DES NOTAIRES

Trouvez un notaire qui parle votre langue

L'annuaire des Notaires d'Europe fait peau neuve

2 avril 2019

Le CNUE a dévoilé le 2 avril la nouvelle version de son annuaire européen des notaires :

www.annuaire-des-notaires.eu

Créé en 2011 et disponible en 23 langues, l'annuaire recense les quelque 45 000 notaires d'Europe répartis dans les 22 pays de l'Union européenne connaissant le système notarial. Il permet d'accéder aux coordonnées des notaires et indique également les langues parlées par ceux ou celles-ci.

L'annuaire européen des notaires est le fruit d'un partenariat de longue date avec l'Union européenne qui a soutenu financièrement sa réalisation.

Le CNUE se réunit à Londres pour échanger sur les conséquences du Brexit

15 avril 2019

Le CNUE a organisé le 15 avril à Londres une séance de discussion sur les conséquences du Brexit en matière de justice civile. Dans le cadre prestigieux de la Résidence de France, des praticiens britanniques ont été invités à partager leurs opinions sur le processus politique en cours et les conséquences concrètes pour les citoyens en matière de droit de la famille, de droit des successions ou de lutte contre le blanchiment.



L'Ambassadeur de France au Royaume-Uni, M. Jean-Pierre Jouyet, a fait l'honneur aux participants de sa présence. Interrogé sur les négociations en cours, ses propos ont parfaitement illustré toute la complexité de la question, tant au niveau juridique que politique. Me Pierre-Luc Vogel, président du CNUE, lui a apporté l'assurance de la mobilisation de tous les notariats européens afin d'accompagner les citoyens vivant au Royaume-Uni ou sur le Continent face aux nombreuses questions juridiques qui se poseront pour leur vie quotidienne.





31^{ème} conférence des notaires européens 25-26 avril 2019



Les 25 et 26 avril, le notariat autrichien a organisé la 31^{ème} édition de la conférence des notaires européens à Salzbourg autour du thème : « L'Europe en tant que principe unificateur - ambition et réalisation ». Brexit, crise migratoire et critiques européennes à la hausse dans toute l'Europe : l'Union européenne est confrontée à des défis existentiels. Lors de cette réunion, les discussions ont couvert les menaces de la désintégration européenne et les causes profondes des transformations politiques de ces dernières années.

Le programme a, notamment, mis l'accent sur l'avancement de la numérisation du droit des sociétés et l'interconnexion croissante des registres dans le contexte de la mise en œuvre du paquet sur le droit européen des sociétés. Entre autres, en vertu de la récente Directive (UE) 2019/1151, les États membres doivent désormais veiller à ce que les sociétés à responsabilité limitée puissent être constituées entièrement en ligne sans que les fondateurs aient à comparaître en personne devant un tribunal, un notaire ou tout autre organe compétent selon le droit national.



Publication des propositions des Notaires d'Europe pour les élections européennes

2 mai 2019

En vue des élections européennes, le CNUE a dévoilé début mai son manifeste à l'attention des futurs eurodéputés et membres du collège de la Commission européenne. Dans le contexte d'une internationalisation croissante des relations familiales et économiques, le CNUE entendait par ce manifeste faire une série de recommandations et de propositions en vue de mieux répondre aux besoins des praticiens et des citoyens.



Le CNUE a identifié cinq grandes thématiques dans ses domaines d'action à traiter par l'Union européenne :

1. Favoriser le développement de la justice non contentieuse en Europe
2. Faciliter le règlement des successions en Europe
3. Accompagner les familles en Europe
4. Protéger les personnes vulnérables
5. Agir dans la lutte contre le blanchiment des capitaux

Le manifeste du CNUE est disponible au lien suivant :
<http://www.notaries-of-europe.eu/files/publications/cnue-manifeste-fr.pdf>



Réunion du Réseau Notarial Européen 23-24 mai 2019

Pour sa première réunion annuelle, le Réseau Notarial européen (RNE) s'est établi le temps de deux journées à Ljubljana, capitale de la Slovénie. Au programme, le 23 mai, un séminaire consacré au droit de la famille et à la protection des données, dans le contexte du premier anniversaire de l'entrée en application du règlement européen « RGPD ». Pierre-Luc Vogel, président du CNUE, a ouvert les débats en présence de Sonja Kralj, président de la Chambre des notaires de Slovénie, et du secrétaire d'Etat à la Justice Gregor Strojín. Jaša Vrabc, président du groupe de travail de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (la CEPEJ, émanation du Conseil de l'Europe) sur l'évaluation des systèmes judiciaires, figurait également parmi les intervenants. Il s'est entretenu avec Pierre-Luc Vogel : l'occasion

de souligner les excellentes relations de travail entretenues avec le CNUE.

La journée du 24 mai était consacrée à la réunion des interlocuteurs du RNE. Notamment, une réorganisation à titre expérimental des structures de travail du CNUE a été adoptée. Les participants ont passé en revue les différentes actions prévues pour l'année 2019, en particulier celles entrant dans le cadre d'un cofinancement avec la Commission européenne : l'organisation d'ateliers de travail, la création d'une base de données pour les droit de représentation des sociétés dans les Etats membres, la mise à jour des sites d'information du CNUE et la mise en place d'une communication accrue vers les notaires européens pour leur faire connaître la plateforme. Les participants ont également engagé une réflexion pour améliorer le fonctionnement du RNE en optimisant son utilité opérationnelle sur base d'un audit et de propositions formulées par le notariat hongrois.



Assemblée générale plénière du CNUE 20-21 juin 2019

Les notariats membres et observateurs du CNUE se sont réunis pour l'Assemblée générale plénière annuelle à Saint-Malo (France) les 20 et 21 juin 2019. Pour la première journée, des séances de travail sur le droit de la concurrence et les nouvelles technologies étaient organisées avec des intervenants extérieurs. L'objectif était de favoriser les échanges entre les membres et de mieux faire connaître les situations et les initiatives nationales.

La deuxième journée était consacrée aux dossiers institutionnels, statutaires et politiques. Notamment, une réorganisation à titre expérimental des structures de travail du CNUE a été adoptée. En matière de protection des données personnelles, l'Assemblée générale du CNUE a donné son feu vert à l'adoption d'un plan d'action pour permettre un meilleur échange des bonnes pratiques et la mise en place d'actions de sensibilisation et de formation.



La lutte contre le blanchiment est une des autres grandes priorités du CNUE, à l'instar des institutions européennes. Alors que la Commission a introduit de nombreux recours contre les Etats membres pour défaut d'une transposition correcte de la 4^{ème} directive, la 5^{ème} directive doit, elle, être transposée dans le droit national d'ici le 10 janvier 2020. Dans ce contexte, le notariat est actif : au niveau national, il coopère efficacement avec les autorités nationales et, au niveau mondial, il est impliqué dans les travaux du Groupe d'action financière (GAFI). A l'occasion de l'Assemblée générale, les notariats se sont accordés pour la mise en place d'une stratégie commune avec, entre autres, la mise en place d'un cadre pour l'analyse des risques.

L'Assemblée générale plénière
annuelle à Saint-Malo (France)





Présentation du nouveau collège des Commissaires européens

10 septembre 2019

La présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, a dévoilé le 10 septembre la composition de son collège. Le Belge Didier Reynders hérite du poste de Commissaire à la Justice, qui inclut de nombreux domaines de compétences d'intérêt direct pour le notariat européen (protection des consommateurs, justice civile, etc.). Didier Reynders est issu de la famille libérale belge (Mouvement Réformateur). Il a été nommé plusieurs fois ministres, en charge des Finances (de 1999 à 2004 et de 2007 à 2011), des Affaires étrangères (2011-2018) et de la Défense (depuis fin 2018).

Poursuivant sur la lancée de Jean-Claude Juncker, Ursula von der Leyen a créé des postes de vice-présidents chargés de superviser plusieurs commissaires. Notamment, Věra Jourová devient Vice-présidente de la Commission européenne, chargée des valeurs et de la transparence. Lors de la précédente législature, Věra Jourová était en charge du portefeuille de la Justice. Ce domaine restera sous sa supervision directe. Le CNUE félicite les Commissaires pour leur nomination. Il se met à leur disposition pour travailler sur leurs priorités politiques des cinq prochaines années.



Le CNUE publie son premier mook, consacré au droit de la famille

20 septembre 2019

Dans le cadre du programme de formation « L'Europe pour les Notaires – Les Notaires pour l'Europe », le CNUE a publié en septembre le premier numéro d'un « mook » consacré au droit européen de la famille. Dans le contexte de l'entrée en application des deux règlements européens sur les régimes matrimoniaux et les partenariats enregistrés, cette publication s'adresse aux praticiens du droit qui souhaitent approfondir le sujet par des articles scientifiques de notaires et d'universitaires, mieux connaître les activités du CNUE en matière de formation et, enfin, découvrir les différents outils pratiques à leur disposition. Le CNUE prépare d'ores et déjà pour début 2020 un deuxième numéro qui sera consacré à l'autre thématique de programme de formation : la lutte contre le blanchiment. La publication est disponible au lien suivant : http://www.notaries-of-europe.eu/files/publications/CNUE-Accompagner_les_couples_FR_120919.pdf

Le programme « L'Europe pour les Notaires – Les Notaires pour l'Europe » se déroule sur deux ans, de 2018 à 2020. Avec le soutien de l'Union européenne, il prévoit l'organisation, en partenariat avec les instances notariales nationales, de 21 séminaires dans 14 Etats membres. Ce programme répond à la volonté de la Commission européenne d'offrir la possibilité à la moitié au moins des professionnels du droit en Europe de suivre une formation européenne à l'échelle locale, nationale ou européenne d'ici 2020. Dans son rapport d'évaluation de la stratégie européenne de formation judiciaire publié le 25 octobre, la Commission européenne a annoncé que ses objectifs avaient désormais été atteints.



Rencontre avec le président de la CEPEJ, Me Ramin Gurbanov *23 septembre 2019*

Le président du CNUE, Me Pierre-Luc Vogel, a rencontré le 23 septembre Me Ramin Gurbanov, président de la Commission pour l'efficacité de la Justice (CEPEJ) du Conseil de l'Europe. Membre observateur de la CEPEJ depuis 2012, le CNUE s'implique dans plusieurs de ses groupes de travail : les GT-EVAL et GT-MED. Lors des discussions, les deux présidents sont revenus, notamment, sur les projets communs entre les deux organismes : la rédaction de rapports sur l'efficacité de la profession notariale en coopération avec le GT-EVAL et sur la médiation notariale avec le GT-MED.



Réunion du Réseau Notarial Européen *26-27 septembre 2019*

Les interlocuteurs du RNE se sont retrouvés pour leur deuxième réunion annuelle à Riga en Lettonie. Le 26 septembre, ils ont passé en revue les projets en cours pour l'année 2019 et les futurs chantiers qui seront entamés dès 2020 : création de nouveaux outils et de nouvelles fonctionnalités pour la plateforme, mise à jour des sites d'information du CNUE, promotion du RNE auprès des notaires, etc. Le 27 septembre, un séminaire portant sur la lutte contre le blanchiment des capitaux a donné aux quelque cent participants de plus de 22 nationalités différentes la possibilité d'assister à des interventions et des ateliers pratiques animés par plusieurs experts internationaux dans le domaine.



Rencontre avec le ministre croate de la Justice, M. Dražen Bošnjaković 24 octobre 2019

Dans la perspective de la future présidence croate du Conseil de l'UE au premier semestre 2020, le président du CNUE, Me Pierre-Luc Vogel, s'est entretenu avec le ministre croate de la Justice, M. Dražen Bošnjaković. Les discussions se sont tenues à Zagreb en marge des célébrations du 25^{ème} anniversaire du notariat croate. Elles ont notamment permis de revenir sur le rôle central joué par le notaire en matière de droit de la famille et de droit immobilier.



4^{ème} édition des Journées « portes ouvertes » des Notaires d'Europe 25 octobre 2019



Pour la 4^{ème} édition des Journées portes ouvertes des Notaires d'Europe, le CNUE a organisé des événements dans 14 pays de l'Union européenne : Allemagne, Autriche, Belgique, Croatie, Espagne, Estonie, Grèce, Italie, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovénie. Au programme, des séances d'informations, des conférences, des consultations gratuites auxquelles ont participé plusieurs milliers de personnes. La liste des événements est disponible sur le site web du Conseil de l'Europe : <https://www.coe.int/fr/web/cepej/events/european-day-of-justice>.

Les journées « portes ouvertes » des Notaires d'Europe s'inscrivent dans le cadre de la Journée européenne de la Justice, une initiative de la Commission européenne et du Conseil de l'Europe qui se déroule tous les ans autour du 25 octobre. Elle a pour objectif de rendre la justice plus proche des citoyens, de les informer sur leurs droits et de promouvoir les travaux du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne en matière de justice.





Exposition « L'Europe en actes » 11-15 novembre 2019

L'exposition itinérante « L'Europe en actes » s'est installée au siège bruxellois du Parlement européen du 11 au 15 novembre 2019. Cette exposition a pour objectif de mettre en lumière des actes notariés d'une grande valeur historique, conservés dans les archives nationales. D'une période allant du 13^{ème} au 20^{ème} siècle, les actes sélectionnés reflètent la richesse du patrimoine européen : testament de la Reine Isabelle la Catholique, remise de la « Croix de George » à la nation maltaise, document de renonciation signé par l'archiduchesse Marie-Antoinette sur les couronnes dépendant de la Maison d'Autriche, etc. L'exposition présente également les outils numériques créés par les notariats pour rendre un service moderne et performant à leurs clients et aux Etats.



Site web de l'exposition :
www.notariesofeurope-exhibition.eu



Le 13 novembre, le CNUE a organisé une cérémonie d'inauguration en présence de représentants des 22 notariats de l'Union européenne, des institutions européennes et des Etats membres. L'eurodéputée Angelika Niebler (PPE, Allemagne), marraine de l'exposition, a ouvert la cérémonie au côté de Me Jens Bormann, président du notariat allemand, Me Thierry Thomas, commissaire de l'exposition, et Me Pierre-Luc Vogel, président du CNUE.

A cette occasion, Me Vogel a annoncé les lauréats du premier prix de l'innovation du CNUE. Ce prix a été attribué aux projets les plus innovants des notariats européens. Ont été récompensés :

- Prix spécial de la présidence : les notariats allemand et autrichien pour leurs systèmes de création en ligne des sociétés.
- Prix « Services administratifs » : le notariat hongrois pour la mise en place d'une procédure d'injonction de payer en ligne.
- Prix « Relations clients » : le notariat belge pour la mise en place de « Biddit », la plateforme en ligne de vente immobilière aux enchères.
- Prix « Services aux notaires » : le notariat italien pour son projet « NotaioSmart », un système de création de « contrats intelligents ».
- Prix spécial du jury : le notariat maltais pour son projet « Notarypedia » qui vise à rendre l'espace de connaissances disponible dans les archives nationales plus facilement accessible et consultable par les chercheurs et le grand public.





RELATIONS EXTÉRIEURES



Associations notariales européennes

Le CNUE est fier d'apporter son soutien logistique et administratif aux diverses organisations notariales mises en place sous son impulsion, comme EUFides et l'ARERT. Notamment, le CNUE accueille et organise les assemblées générales et les conseils d'administration de ces organismes.



ARERT

www.arert.eu

L'ARERT œuvre à l'interconnexion des registres de testaments et de certificats successoraux européens (CSE) en Europe. Quinze registres testamentaires et trois de CSE sont aujourd'hui interconnectés grâce à l'ARERT. Chaque année, le Réseau enregistre plus de 2 500 interrogations et permet de retrouver plus de 350 testaments dans un registre étranger. Le 16 juillet 2019, l'ARERT a obtenu un

cofinancement de la part de la Commission européenne afin de mettre en œuvre le projet RERT'Improv. Ce dernier a pour objectif d'optimiser l'interconnexion des registres de testaments et de CSE grâce à deux actions. La première consistera à accroître les performances de la plateforme informatique, en améliorant la finesse et la qualité des informations échangées. La seconde vise à augmenter la visibilité du réseau, en communiquant efficacement auprès des notaires. D'une durée de deux ans, ce projet devrait permettre d'augmenter le nombre d'interrogations, ainsi que le nombre de cas dans lesquels un testament est retrouvé ou il y a la certitude de l'absence de testament.

EU FIDES

EUFIDES

www.eufides.eu

EUFides est une plateforme de collaboration sécurisée qui a pour objectif de faciliter la coopération entre notaires européens dans le traitement de dossiers transfrontaliers. Conçu

initialement pour le traitement des transactions immobilières transfrontalières, EUFides permet désormais de traiter des dossiers de successions et de droit des sociétés.

COMMUNICATION

Sites web d'information

Les Notaires d'Europe mettent à disposition du grand public des sites d'information thématiques :

Successions Europe :
www.successions-europe.eu



Couples en Europe :
www.couples-europe.eu



Acheter un bien immobilier en Europe :
www.jachetemonlogement.eu



Personnes vulnérables en Europe :
www.the-vulnerable.eu



Actes authentiques en Europe :
www.actes-authentiques.eu



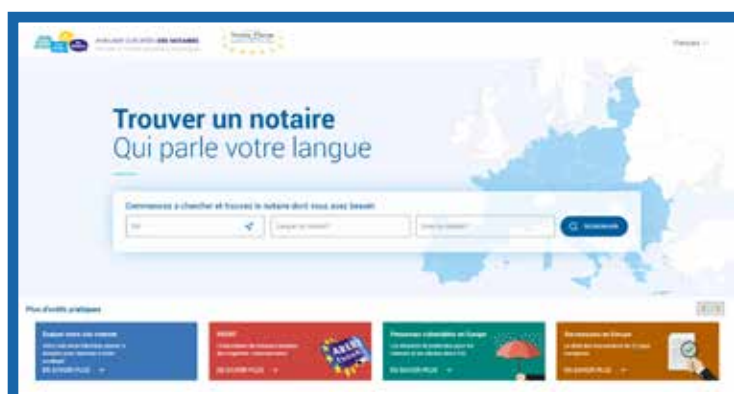
Ces sites sont multilingues et donnent un aperçu du droit national des Etats membres.
Bref, ce sont des outils précieux à consulter avant d'aller voir son notaire !

COMMUNICATION

Annuaire des Notaires d'Europe

www.annuaire-des-notaires.eu

L'annuaire recense les données d'environ 45 000 notaires européens. Les recherches peuvent être effectuées sur base du pays, de la langue parlée ou du nom.



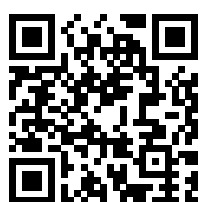
Réseau Notarial Européen

www.enn-rne.eu

Le Réseau Notarial Européen (RNE) assiste les notaires dans le traitement des dossiers transfrontaliers en offrant une série d'outils pratiques et informatifs via une plateforme sécurisée.



Réseaux sociaux



Twitter

Suivez le CNUE sur Twitter @EUnotaries pour découvrir les dernières nouvelles, les événements, les publications ou les communiqués de presse :

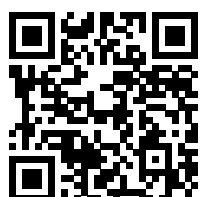
www.twitter.com/EUnotaries



LinkedIn

Rejoignez la communauté des Notaires d'Europe sur :

www.linkedin.com/company/council-of-the-notariats-of-the-european-union



YouTube

Découvrez les dernières vidéos du CNUE sur :

www.youtube.com/user/EUnotaries

GOVERNANCE



Le CNUE en Bref

Le Conseil des Notariats de l'Union Européenne (CNUE) est l'organisme officiel et représentatif de la profession notariale auprès des institutions européennes. Porte-parole de la profession, il dispose du pouvoir de négociation et de décision pour l'ensemble des notariats de l'Union européenne et, donc, pour près de 45 000 notaires européens et leurs 200 000 employés.

Le CNUE représente les notariats de tous les États membres connaissant cette institution : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, Espagne, Estonie, France, Grèce, Hongrie, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovénie. Les notariats de la République de Macédoine du Nord, du Monténégro, de Serbie et de Turquie bénéficient du statut d'observateur.

Vidéo de présentation du CNUE :

<https://www.youtube.com/watch?v=2oDCZ0zb-GU&t=172s>





Membres effectifs



1) Allemagne
Bundesnotarkammer
Nombre de notaires: **7 088**



LATVIJAS
NOTĀRS

12) Lettonie
Latvijas Zvērinātu notāru padome
Nombre de notaires: **106**



2) Autriche
Österreichische Notariatskammer
Nombre de notaires: **519**



LIETUVOS NOTARU RŪMA

13) Lituanie
Lietuvos Notaru Rūmai
Nombre de notaires: **252**



3) Belgique
Conseil International du Notariat Belge
Nombre de notaires: **1 605**



14) Luxembourg
Chambre des Notaires du Grand-Duché de Luxembourg
Nombre de notaires: **36**



4) Bulgarie
Chambre des Notaires de Bulgarie
Nombre de notaires: **675**



15) Malte
Kunsill Notarili ta' Malta
Nombre de notaires: **359**



5) Croatie
Hrvatska javnobilježnička komora
Nombre de notaires: **324**



Koninklijke Notariële Beroepsorganisatie

16) Pays-Bas
Koninklijke Notariële Beroepsorganisatie
Nombre de notaires: **1 264**



6) Espagne
Consejo General del Notariado
Nombre de notaires: **2 806**



17) Pologne
Krajowa Rada Notarialna
Nombre de notaires: **3 553**



7) Estonie
Eesti Vabriigi Notarite Koda
Nombre de notaires: **91**



18) Portugal
Ordem dos Notários Portugal
Nombre de notaires: **417**



8) France
Conseil Supérieur du Notariat Français
Nombre de notaires: **14 968**



19) République tchèque
Notarska komora Ceske republiky
Nombre de notaires: **444**



9) Grèce
Conseil National du Notariat Grec
Nombre de notaires: **2 872**



20) Roumanie
Uniunea Națională a Notarilor Publici din România
Nombre de notaires: **2 412**



10) Hongrie
Magyar Országos Közjegyzői Kamara
Nombre de notaires: **315**



21) Slovaquie
Notárska komora Slovenskej republiky
Nombre de notaires: **346**



11) Italie
Consiglio Nazionale del Notariato
Nombre de notaires: **4 970**



22) Slovénie
Notarska Zbornica Slovenije
Nombre de notaires: **93**

Membres observateurs



23) République de Macédoine du Nord
Notарска комора на Република Македонија
Nombre de notaires: **198**



25) Serbie
Serbian Chamber of Notaries
Nombre de notaires: **163**



24) Monténégro
Notary Chamber of Montenegro
Nombre de notaires: **53**



26) Turquie
Türkiye noterler Birligi
Nombre de notaires: **1 575**



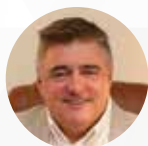
Conseil d'administration du CNUE 2019



Président du CNUE 2019
Pierre-Luc Vogel
France



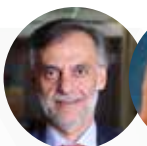
Vice-président entrant du CNUE 2019
Georgios Rouskas
Grèce



Dimitar Tanev
Bulgarie



Ádám Tóth
Hongrie



**Domenico Cambareri, puis
Valentina Rubertelli**
Italie



Maarten Meijer
Pays-Bas



Sonja Krajl
Slovénie

Conseil d'administration du CNUE 2020



Président du CNUE 2020
Georgios Rouskas
Grèce



Vice-président entrant du CNUE 2020
Ádám Tóth
Hongrie



Jens Bormann
Allemagne



Zvezdana Rauš-Klier
Croatie



Alvaro Lucini Mateo
Espagne



Merle Saar-Johanson
Estonie



Mariusz Biatecki
Pologne

Bureau du CNUE



Guillaume Casanova
Chargé de Communication



Dara Chaboud
Office Manager



Tamsin Fuller
Traductrice



Laura Gonzalez
Conseiller juridique



Dagmara Koptas
Chargée de projet



Raul Radoi
Secrétaire général



Susanne Viggria-Krämer
Conseiller juridique

AU SERVICE DES CITOYENS ET DES ÉTATS



La mission du notaire : établir des actes authentiques

La mission du notaire, qu'il exerce par délégation, au nom de l'Etat qui le nomme et lui accorde le statut d'officier public, est celle de conférer l'authenticité aux actes juridiques qu'il établit pour ses clients. Authentifier un acte consiste, pour le notaire, à recueillir et exprimer impartialement et dans le respect de la loi, la volonté de ses auteurs. En apposant le sceau de l'Etat à côté de la signature des parties sur l'acte qu'il rédige, le notaire est responsable sur le fond comme sur la forme. Ayant une valeur semblable à une décision de justice, l'acte authentique ne peut être

contesté, sauf par la voie judiciaire. Possédant une force probante qui s'impose tant à la justice qu'à l'administration et aux tiers, il est également revêtu de la force exécutoire, qui permet aux parties contractantes d'obtenir directement l'exécution de leurs obligations réciproques devant la Justice.

L'authentification des actes et des contrats est un service public, généralement soumis à des règles de maillage territorial et d'encadrement tarifaire. Le notaire garantit la publicité de l'acte authentique vis-à-vis des tiers et de l'Etat en l'inscrivant aux registres publics prévus à cet effet. Il est aussi responsable de sa pérennité, car il doit en conserver l'original dans ses archives et en délivrer des copies authentiques.



Le notaire, conseiller des familles

Le notaire est le conseiller juridique des familles sur les questions qu'elles se posent au sujet de leur patrimoine : achat d'un logement, contrats de mariages, partenariats enregistrés, donations, testaments, règlements de successions, etc. Les notaires ne règlent pas seulement, a posteriori, les conséquences patrimoniales d'évènements familiaux, tels que

le divorce, le décès ou un accident engendrant un handicap. Ils sont aussi des conseillers qui peuvent être consultés par les familles à tout moment, pour préparer la transmission des biens ou modifier la structure d'un patrimoine, en fonction des besoins actuels ou futurs. En sa qualité de tiers de confiance, le notaire est également un acteur de l'utilisation des méthodes alternatives de résolution des conflits, comme la médiation, la conciliation ou parfois l'arbitrage.



Le notaire au service de l'immobilier

De nombreux acteurs interviennent en matière immobilière, tels que les agents immobiliers, les experts, les banquiers et l'État lui-même. Le notaire, au centre du processus, facilite et organise leur intervention. Il rassemble les informations et expertises préalables, rédige éventuellement l'acte de prêt, et procède, dans

la plupart des cas, aux formalités postérieures : inscription aux registres publics, perception puis paiement des impôts à l'administration fiscale, délivrance finale du titre de propriété à l'acquéreur, etc. Dans de nombreux pays, il agit donc, en la matière, comme un guichet unique.



Le notaire, conseiller des entrepreneurs

Dans beaucoup de pays, le législateur a voulu sécuriser au maximum la vie économique en confiant au notaire une compétence exclusive pour rédiger les actes constitutifs et modificatifs des entreprises, ainsi que nombre de ceux attestant leur activité. Le notaire contribue à mener à bien le projet entrepreneurial et donc à mieux protéger, de façon préventive, les actionnaires et les créanciers de la société. La forme juridique

de la société, la répartition des pouvoirs en son sein, le statut social et fiscal de ses entrepreneurs ont aussi des conséquences sur la vie familiale et le patrimoine personnel des entrepreneurs. Le mariage, le divorce, la paternité ou la maternité de ses dirigeants ont également des répercussions sur l'entreprise, sans parler de leur retraite ou de leur décès. Le notaire est à même, par une analyse globale, de trouver la cohérence parfaite entre les besoins de l'entreprise, sa pérennité et les aspirations de ses entrepreneurs et responsables.



Le notaire, acteur de la lutte contre le blanchiment

Le notaire est un acteur central et efficace de la lutte contre le blanchiment des capitaux. Il met en œuvre les recommandations élaborées par le Groupe d'action financière (GAFI) et la législation européenne qui en découle.

Notamment, le notaire a l'obligation d'informer les pouvoirs publics des soupçons qu'il pourrait avoir à l'encontre d'une opération financière ou d'une transaction. Dans cette perspective, le notaire veille à respecter un équilibre entre le respect du secret professionnel et son soutien à l'action des pouvoirs publics.

Message du Président



L'année 2019 a été une année de changements politiques pour l'Union européenne. Les élections ont abouti à une recomposition du Parlement européen et de ses forces majoritaires, et à l'élection d'un nouveau collège des commissaires à la tête duquel se trouve désormais Mme Von der Leyen. Le CNUE a d'ores et déjà manifesté sa volonté de continuer en 2020 son excellente coopération avec la Vice-présidente Věra Jourová et le nouveau commissaire à la Justice Didier Reynders.

Parmi nos priorités de travail, nous mettrons l'accent sur les questions liées au droit des sociétés avec notamment la transposition en droit national de la directive sur la digitalisation du cycle de vie des entreprises. En effet, cette directive repose sur l'implication des notaires pour garantir la sécurité juridique dans le processus, l'identification et la vérification de la capacité juridique des entrepreneurs, le conseil impartial et la prévention du blanchiment de capitaux et de la fraude fiscale.

La question de la lutte contre le blanchiment et la mise en œuvre des différentes législations européennes seront une autre de nos priorités. Notre implication exemplaire dans ce domaine est un atout majeur pour le notariat européen car il met en lumière l'intérêt de notre statut pour les États.

Enfin, comment ne pas mentionner l'enjeu de la digitalisation de nos activités. La nouvelle Commission entend renforcer la souveraineté technologique de l'UE. Une approche coordonnée sur l'intelligence artificielle et une nouvelle loi sur les services numériques (le « Digital Services Act ») sont envisagées. Aujourd'hui le notariat européen est à la pointe des professions juridiques et donc un interlocuteur incontournable. Faisons en sorte de le rester, de maîtriser notre avenir et les choix technologiques qui seront faits.

Georgios Rouskas
Président du CNUE 2020